



IFAPME | Apprends un métier tout en étant rétribué !

Quoi ?

L'apprenant en alternance reçoit une rétribution mensuelle

Quand ?

16 juin 2020

Où ?

Administration centrale

Plus d'infos ?

luca.biancorosso@ifapme.be

Recevoir entre 270 et 920 € par mois pour apprendre un métier ? C'est possible !

À l'IFAPME, les étudiants se forment en alternance, c-à-d un maximum en entreprise. Cela leur permet d'apprendre un métier sur le terrain et en même temps d'apporter leur contribution à l'entreprise. Celle-ci leur verse une allocation mensuelle en retour.

Une formule proposée aux jeunes dès 15 ans et aux adultes sans limite d'âge et qui ouvre le champ des possibles : autonomie, des études supérieures différentes, réorientation de carrière.

Apprendre un métier en entreprise



L'IFAPME propose plus de 200 métiers (<https://www.ifapme.be/catalogue?no-idx=1>) dans des secteurs très variés comme l'informatique, la construction, la mécanique, l'agriculture, l'économie.... Chaque année plus de 17000 personnes se forment dans les 16 Centres de formation IFAPME en Wallonie. 87% trouvent un emploi en moins de 6 mois.

Apprendre un métier en entreprise, développer ses compétences auprès de professionnels, trouver un emploi rapidement : voilà ce qui fait la recette de l'IFAPME. La clé du succès, le vrai gâteau c'est de recevoir une rétribution mensuelle (<https://www.ifapme.be/r%C3%A9tributions>) pour apprendre un métier passionnant.

Parlons-en ! Cette allocation de formation permet aux plus jeunes de commencer à s'émanciper, à investir dans un projet, à gérer un budget. Tout en maintenant les allocations familiales.

Pour les adultes, elle permet d'envisager ses études supérieures différemment, de réorienter sa carrière,...parfois plus sereinement. D'autant que dans certaines conditions le montant peut être cumulé avec les allocations de chômage.

Elles constituent un vrai coup de pouce pour les plus jeunes !

« Pour moi, la rémunération est un plus car je peux être un peu plus indépendant financièrement », explique Florian, apprenti technicien-réparateur en mini- et micro-informatique.

Pour Britney, apprentie fleuriste : « J'ai un salaire, je suis payée un petit peu. Ça me permet de pouvoir financer certains projets que j'ai sur le côté ».

Quant à Sébastien, apprenant Chef d'entreprise en carrosserie : « Le fait d'être directement dans le monde travail avec l'avantage de la rémunération c'est chouette car c'est plus simple pour se lancer par après ».

Combien ?

Fixée à 276 € pour la première année de formation et les plus jeunes, la rétribution mensuelle évolue progressivement au fil des années de formations et du parcours de formation pour atteindre dans certains cas 920 euros.

À savoir, lorsque le montant dépasse les 562,93€, les apprenants en alternance entre 18 ans et 25 ans, ne perçoivent plus les allocations familiales.

Pour les jeunes dès 15 ans (contrat d'apprentissage) : Les allocations s'élèvent à **276,37€** par mois lors de la première année de formation pour atteindre 390,17€ en deuxième année et grimper jusqu'à **520,23€** par mois la troisième année de formation.

Pour les adultes (conventions de stage) : Les rétributions varient **460,26€ à 778,91 €** par mois lors de la première année de formation pour monter à **920,53€** les années suivantes. Ceci selon que l'apprenant dispose ou pas lors de son inscription d'un certificat d'apprentissage ou de qualification de 4ème technique ou de 6ème technique professionnelle.

Il est important de noter que les chiffres ci-dessus ne représentent que des minima. Chaque patron ou chaque entreprise peut décider d'octroyer une rétribution plus élevée à son apprenant IFAPME. Sans oublier que les frais de déplacements de tous les apprenants sont aussi pris en charge par le patron-formateur.

Il est également intéressant de savoir que l'apprenant en alternance reçoit une prime de **750€** s'il réussit sa formation et obtient son certificat d'apprentissage. Une prime de 1500€ est aussi accordée aux demandeurs d'emploi qui réussissent une formation dans un métier en pénurie (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penurie-la-reponse-ifapme-grace-ses-formations>).

Journée Portes Ouvertes virtuelles

Participez aux Portes Ouvertes virtuelles de l'IFAPME le 24 juin ! Chaque Centre de formation vous propose des vidéoconférences en direct avec des professionnels de votre secteur. Découvrez le programme sur www.ifapme.be/jpo2020 (<http://www.ifapme.be/jpo2020>).



Plus d'infos : T.0800 90 133 (appel gratuit) - info@ifapme.be - www.ifapme.be (<http://www.ifapme.be>)

